

N° D'ORDRE : 2018-101

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 05**Excusés : 01**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 26**Date de convocation : 18 Septembre 2018*SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h51, participe à compter du point n°6) - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain - M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à M. MARIN Michel - Mme LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard -

Absents : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Excusé : M. KUHLMANN Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

9 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE THEATRE ET DU REGISSEUR AUX ASSOCIATIONS DE THEATRE

Monsieur le Maire informe tout d'abord l'Assemblée que la programmation du théâtre sera désormais assurée par le service culture. Madame Montagne Françoise, adjointe au maire et déléguée à la culture, aura par conséquent la charge d'assurer la programmation du théâtre dans un but de dynamisation culturelle.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient de réaliser une convention de mise à disposition de la salle du théâtre ainsi que du régisseur lors des programmes organisés par les troupes de théâtre.

Il convient de fixer un forfait de 50,00 € pour la mise à disposition de la salle et du régisseur dans la mesure où il s'agira de troupes amateurs et semi professionnelles.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à réaliser une convention de mise à disposition de la salle de théâtre et du régisseur aux compagnies théâtrales.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser une convention de mise à disposition de la salle de théâtre et du régisseur aux compagnies et troupes théâtrales.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Septembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT